
Etude de faisabilité du déploiement de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) sur les exploitations betteravières françaises – PHASE 1

La certification environnementale des exploitations agricoles a pour objectif de réunir les démarches sous un seul référentiel officiel afin d'optimiser leur efficacité pour l'environnement et les valoriser par le biais d'une certification reconnue. Elle s'applique à l'échelle de l'exploitation et non par culture. A l'inverse de l'agriculture biologique, la certification Haute Valeur Environnementale est basée sur des obligations de résultats, et non de moyens.

La certification environnementale des exploitations agricoles peut être appliquée à toutes les exploitations, quelle que soit leur taille et leurs productions. Elle est volontaire et suit une logique progressive sur trois niveaux, dont les exigences sont articulées autour de quatre thématiques :

- La biodiversité
- La stratégie phytosanitaire
- La gestion des engrais
- La gestion des ressources en eau

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche menée conjointement avec les autres filières grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux...) afin de développer une approche globale à l'échelle de l'exploitation.

Bien qu'elle ait été lancée en 2012, la certification n'a pas rencontré le succès souhaité. Cela pouvait être dû à des freins techniques du cahier des charges ou à la non-valorisation du produit certifié. En réalité, aucune étude n'a réellement creusé la question.

1. Méthodologie de l'enquête

C'est pourquoi l'ARTB a décidé de réaliser une enquête auprès des agriculteurs producteurs de betteraves, pour approfondir les problématiques de la HVE : quels sont les points susceptibles de constituer des freins pour les planteurs de betteraves et comment les dépasser ?

L'ARTB a réalisé et diffusé un questionnaire auprès des producteurs de betteraves qui se compose de quatre parties :

- Caractérisation de l'exploitation : questions sur l'agriculteur et sur sa ferme.
- Questions sur le niveau 1 de la certification : questions sur la

présence d'infrastructures agroécologiques chez les betteraviers et sur la conformité des dossiers PAC.

- Questions portant sur le niveau 2 de la certification à partir des points de contrôle du plan de contrôle de la certification.
- Motivations pour passer au niveau 3 de la certification : question concernant la vision des agriculteurs de la démarche environnementale et leurs points de vue de la certification.

2. Analyse des résultats et perspectives

Les réponses sur le niveau 1 ont permis de confirmer la conformité des pratiques des betteraviers aux dossiers PAC concernant les bonnes conditions agricoles et environnementales, la santé des végétaux et l'environnement. Mais elles ont aussi permis d'avoir une idée sur la présence des infrastructures agroécologiques sur les exploitations en grandes cultures. En effet, dans la plupart des cas, les agriculteurs ne sont pas concernés par la présence de ces particularités topographiques (bandes tampons, haies, bandes enherbées...) sur leurs exploitations. Cela pourrait être désavantageux à l'agriculteur au niveau 3.

Les réponses sur le niveau 2, donnent une idée sur les freins techniques que pourraient rencontrer les agriculteurs. Les résultats sont très satisfaisants pour les répondants car ils valident la plupart des points, sauf pour les items concernant l'utilisation des outils d'aide à la décision. Cela pourrait aussi être contraignant, dans la mesure où, sur le niveau 3, ces OAD permettent de gagner des points.

Les avis des agriculteurs, par rapport à la certification et à ses limites ont permis d'avoir une idée des raisons du non déploiement de la HVE mais aussi de faire une étude plus approfondie en essayant de chercher des corrélations entre les caractéristiques de leurs exploitations, leurs performances et leurs âges, et leurs avis. Cela permettra, à long terme, de définir les stratégies à adopter et le public à cibler.

A partir de ces analyses, on a pu conclure que :

- Plus la surface en betterave augmente, plus les performances agroécologiques diminuent.
- Les agriculteurs les plus jeunes sont plus susceptibles d'avoir un avis positif sur la certification
- Que bien que la moitié des répondants seraient prêts à suivre la démarche parce qu'elle concorde avec leurs attentes environnementales, ces derniers seraient beaucoup plus enclins à faire certifier leurs exploitations si elle leur permettait un gain économique ou une valorisation.

Le fait que 50% des répondants déclarent ne pas connaître la certification, est un indicateur important et démontre la nécessité d'agir sur la question de la communication par : - Des formations et des groupes de travail qui permettront de faire connaître la HVE auprès des agriculteurs, au niveau de la CGB. Ces groupes peuvent se faire en 2 niveaux :

- Agriculteurs intéressés par la démarche, dans ce cas, il serait intéressant de les accompagner en vérifiant les possibles écarts sur les niveaux 1 et 2.
- Agriculteurs ne connaissant pas la certification ou réticents, dans ce cas, l'idée est de les introduire dans la démarche, avec l'aide d'agriculteurs déjà engagés, dans un contexte de co-construction.

Des fiches vulgarisées (type Tract, Flyer) facilement déployables sur Internet, qui permettront de faire connaître la certification au consommateur, au niveau de toutes les associations Grandes Cultures (AGPB, AGPM, FOP et CGB). Ces fiches donneront une information objective et auront pour but de démystifier la démarche.

En analysant les performances et les avis en fonction de l'âge, nous pouvons conclure, qu'il est nécessaire de cibler les messages, pour le déploiement de la certification, en fonction de l'âge des agriculteurs :

- Une démarche d'accompagnement pour les agriculteurs, ayant entre 25 et 35 ans, déjà ouverts aux démarches environnementales.
- Une démarche d'explication sur l'importance du changement des pratiques et de paradigmes pour les agriculteurs de 45 ans et plus.

Sur les freins techniques du niveau 3, c'est-à-dire les intervalles IFT à ne pas dépasser, l'idée ici, est de compléter les résultats des enquêtes sur les niveaux 1 et 2, par des audits à blanc, sur terrain, avec l'appui d'un organisme certificateur. Ces audits, serviront à faire émerger les possibles freins techniques du niveau 3, et ainsi, de confirmer les craintes des agriculteurs ou dans le cas contraire, serviront à les rassurer. Ces audits seront réalisés au premier semestre 2020.

Concernant le frein administratif, l'idée ici, serait de prendre en charge une partie de cette charge administrative, par le développement d'un outil d'appui à la conversion HVE.

Cet outil permettrait :

- D'expliquer les démarches de la certification de manière interactive,
- D'assister l'agriculteur dans l'autodiagnostic pour le niveau 1 voire 2,
- De faciliter la collecte de documents administratifs demandés dans les cas où l'agriculteur est concerné par les points.

Il serait également intéressant de faire le lien entre l'agriculteur souhaitant faire la démarche et l'auditeur, en aidant l'agriculteur sur la constitution du dossier.

Globalement, au regard de l'enquête réalisée, les avis des agriculteurs sont mitigés et non catégoriques. Les agriculteurs sont conscients de l'importance de faire reconnaître leurs pratiques raisonnées auprès des acheteurs industriels et du consommateur final par une certification.

Ce travail réalisé, qui sera complété par des audits à blanc sur des exploitations représentatives de la diversité de la France Betteravière, servira notamment à mieux connaître les éventuels 4 freins techniques sur les exploitations et à être force de proposition auprès des Pouvoirs publics pour faire éventuellement évoluer les référentiels.

Plus globalement, l'enjeu est de donner des gages de qualité de la durabilité des pratiques culturales et de les valoriser dans le cadre des politiques publiques et auprès des consommateurs.